



Education International
Internationale de l'Éducation
Internacional de la Educación

<http://www.ei-ie.org>

RÉGION EUROPÉENNE
- CSEE

Présidente

Christine BLOWER

Vice-Président(e)s

Odile CORDELIER
Andreas KELLER
Trudy KERPERIEN
Dorte LANGE
Galina MERKULOVA
Branimir STRUKELJ



5, Bd du Roi Albert II, 9e
1210 Bruxelles, Belgique
Tél : +32 2 224 06 91/92
Fax : +32 2 224 06 94
secretariat@csee-etuce.org
<http://www.csee-etuce.org>

Directrice européenne

Susan Flocken

Trésorier

Mike JENNINGS

CSEE

Comité syndical européen de l'éducation Région européenne de l'IE

Position du CSEE concernant l'initiative de la Commission européenne *Le développement des écoles et un enseignement d'excellence pour bien débuter dans la vie*

Adoptée par le Comité du CSEE le 24 octobre 2017

Le 30 mai 2017, la Commission européenne a publié une Communication adressée au Parlement européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, intitulée [Le développement des écoles et un enseignement d'excellence pour bien débuter dans la vie](#).

Le présent document expose le point de vue du CSEE, représentant 11 millions d'enseignant(e)s en Europe, concernant la Communication de la Commission, sur la base d'une consultation menée auprès de ses organisations membres.

1. Nous saluons l'objectif de cette initiative, qui consiste à définir une liste d'actions complémentaires qui sera soumise par la Commission européenne aux Etats membres, dans le respect des **compétences nationales** en matière d'éducation et de formation, en vue d'améliorer la **qualité et la nature inclusive des écoles**, de soutenir le personnel enseignant et les chefs d'établissement, et de rendre la gouvernance des systèmes scolaires plus efficace. Le CSEE salue le fait que cette initiative accorde une importance toute particulière à la nécessité de poursuivre **l'investissement dans l'éducation**, le **renforcement de l'égalité et de l'inclusion sociale** dans les écoles, et la **pratique d'un enseignement et d'une direction collaboratifs**.

2. Nous soulignons que l'autonomie des écoles à laquelle se réfère le document de la Commission a souvent conduit à l'application de politiques néolibérales au sein des juridictions nationales. Raison pour laquelle nous demandons que l'autonomie des écoles soit définie sous l'angle de l'autonomie professionnelle et non dans la perspective d'affaiblir le dialogue social ou la négociation collective. Il est indispensable de promouvoir **une gouvernance démocratique et une direction collaborative** si l'on souhaite garantir la haute qualité de nos systèmes d'éducation. Nous regrettons cependant que la Commission européenne ne mentionne à aucun moment dans son document la participation essentielle des syndicats de l'enseignement pour assurer un **dialogue social efficace** avec les organisations d'employeurs du secteur de l'éducation, notamment avec les gouvernements, dans le cadre de la définition et de la mise en œuvre des réformes éducatives nécessaires. La Commission européenne ne devrait pas perdre de vue l'importance d'engager un dialogue social efficace avec les syndicats de l'enseignement, si elle souhaite améliorer les résultats d'apprentissage au sein des systèmes d'éducation nationaux.

3. Nous saluons la **priorité accordée aux enseignant(e)s**. La Commission précise que

« soutenir les enseignants et les chefs d'établissement en vue d'un enseignement et d'un apprentissage d'excellence » est l'un des domaines clés où l'action est nécessaire et où l'appui au niveau européen peut contribuer à relever les défis. Elle souligne également la nécessité de renforcer l'attrait de la profession enseignante, d'améliorer le recrutement et la rétention des effectifs, et de rendre le développement professionnel continu (DPC) plus accessible, plus abordable financièrement et plus pertinent. Nous déplorons néanmoins que, si la Commission souligne effectivement qu'il incombe aux Etats membres de relever les défis que représentent le développement des écoles et l'enseignement d'excellence, elle délègue souvent la responsabilité de l'action et des réformes scolaires aux enseignant(e)s et aux chefs d'établissement.

Nous adhérons fermement à la position de la Commission concernant la corrélation qui existe entre l'attrait de la profession enseignante et **le salaire, le statut contractuel et les perspectives de carrière des enseignant(e)s**. Comme le montrent les enquêtes du CSEE¹, les mesures d'austérité instaurées suite à la crise économique ont eu un impact à long terme sur les enseignant(e)s et les employé(e)s de l'éducation, pour lequel(le)s les coupes salariales et le gel des rémunérations continuent à avoir, aujourd'hui encore, une incidence négative sur le pouvoir d'achat. La Commission européenne souligne à juste titre que, dans bon nombre de pays, le **salaire des enseignant(e)s** n'atteint toujours pas le niveau de celui octroyé aux employé(e)s en possession d'un diplôme de l'enseignement de troisième cycle. Mais cela ne suffit pas. Le CSEE a demandé à maintes reprises de faire en sorte que, dans un grand nombre de pays, le pouvoir d'achat des enseignant(e)s soit restauré d'urgence aux niveaux d'avant la crise. En conséquence, le CSEE demande un **renforcement de la négociation collective** comme condition préalable pour garantir des salaires et des conditions de travail décentes, afin que l'enseignement soit une profession à la fois attrayante et gratifiante.

5. C'est pourquoi nous demeurons intimement convaincus que **certaines propositions concrètes adressées aux Etats membres** auraient dû être incluses dans les points d'action prévus par l'initiative, afin de mieux soutenir les enseignant(e)s et améliorer leur statut professionnel. Nous estimons que l'apprentissage par les pairs est un outil trop peu performant pour contribuer aux développements fondamentaux dans certains Etats membres. Le CSEE a déjà préparé le terrain en prévision d'une collaboration plus complète et plus riche dans ce domaine, au travers de ses projets et événements conjoints. Nous tenons à travailler en étroite collaboration avec le **Comité du Dialogue social sectoriel européen pour l'éducation**. Les recommandations adressées aux pays pour améliorer le statut professionnel des enseignant(e)s pourraient également être incluses dans le processus du **Semestre européen**, accompagnées d'un message fort appelant à une

¹ [Rapport du CSEE : Situation du financement de l'éducation, conditions de travail des enseignant\(e\)s, dialogue social et droits syndicaux dans les pays d'Europe occidentale \(2016\).](#)

[Projet de rapport : Situation du financement de l'éducation, conditions de travail des enseignant\(e\)s, dialogue social et droits syndicaux dans les pays d'Europe centrale et orientale \(2015\).](#)

Enquête du CSEE : L'impact prolongé de la crise sur les enseignant(e)s en Europe, (2013)

participation effective des partenaires sociaux européens et nationaux de l'éducation à tous les échelons du Semestre. Il convient cependant de rappeler que toute réforme dans le domaine de l'éducation et de la formation bénéficiant d'un soutien et de contributions extérieurs dans le cadre du Programme d'appui à la réforme structurelle doit respecter l'autonomie des partenaires sociaux de l'éducation et les inviter à participer à tous les niveaux.

6. Par ailleurs, nous exprimons notre inquiétude suite aux propositions de la Commission relatives aux **outils de développement continu en ligne et les MOOC**, visant à soutenir le développement professionnel continu (DPC) des enseignant(e)s. Nous estimons que ces propositions ne soulèvent à aucun moment le problème de la qualité de ces outils en ligne, de la reconnaissance de ce type d'apprentissage et du coût de ces programmes de formation. Le DPC des enseignant(e)s doit être financé par les employeurs et être organisé durant les heures de travail réservées aux méthodes d'enseignement innovantes, par exemple l'utilisation des TIC. Les programmes de DPC en ligne et les MOOC peuvent s'avérer des compléments utiles dans le cadre de la formation des enseignant(e), mais ils n'ont pas la capacité de remplacer les formateurs/trices, pas plus que les interactions entre collègues durant les formations.

7. Nous sommes en désaccord avec l'initiative de la Commission, lorsque celle-ci semble affirmer que les enseignant(e)s sont responsables de l'absence ou de l'usage inapproprié des **technologies numériques** dans les écoles. Il importe en outre de souligner que les technologies numériques ne doivent pas être une fin en soi, mais bien un outil pédagogique. Aussi les technologies numériques nécessitent-elles un **investissement substantiel**, approprié et durable, non seulement pour les équipements, mais aussi pour la mise à jour des logiciels. La Commission européenne doit également tenir compte du fait que l'apprentissage systématique des technologies numériques les plus récentes, des différents logiciels et de l'utilisation des réseaux sociaux en classe requiert à la fois une formation adéquate et du temps de travail supplémentaire de la part des enseignant(e)s. Raison pour laquelle la Commission européenne doit continuer à prier instamment les Etats membres de garantir un investissement suffisant pour le DPC des enseignant(e)s et des chefs d'établissement, ainsi que pour leur utilisation des outils numériques. Il est donc difficile d'évaluer dans quelle mesure le soutien proposé aux écoles par la Commission européenne au travers d'un *outil d'auto-évaluation de leur capacité numérique*, ainsi que les commentaires formulés dans ce cadre, peuvent apporter une solution aux défis susmentionnés que rencontrent les écoles.

8. Nous saluons sans réserve l'intérêt que porte la Commission européenne à la nécessité d'investir dans des « **institutions d'éducation et d'accueil de la petite enfance (EPE)** de haute qualité ». Nous sommes d'avis que la Commission européenne devrait recommander aux Etats membres de ne pas se contenter uniquement de rendre l'EPE « abordable », mais plutôt de veiller à ce que ce secteur soit gratuit, de la plus haute qualité et accessible à toute et à tous, tout en assurant la promotion de la professionnalisation des enseignant(e)s et des accompagnateurs/trices pédagogiques de l'EPE. Il importe de souligner que l'EPE reste la profession la moins bien rémunérée du secteur de l'éducation. L'EPE enregistre en outre des déséquilibres importants en termes de parité entre les hommes et les femmes, ces dernières comptant pour plus de 90 % du personnel. Nous demandons à la Commission

européenne de prendre des mesures immédiates pour résoudre ces différents problèmes, afin de rendre la profession enseignante dans le secteur l'EPE plus attractive.

9. Nous regrettons que la Commission européenne soulève le problème de **l'abandon scolaire précoce** sans proposer de véritables solutions pour y remédier. Par ailleurs, la Commission souligne l'importance de lier l'apprentissage à **une expérience concrète**, mais ne fait aucune référence aux efforts déployés par elle-même et les partenaires sociaux pour améliorer la qualité des systèmes d'apprentissage et les rendre plus équitables.

S'agissant de la **promotion de l'inclusion sociale et de l'égalité** dans les écoles, nous observons que la Commission inclut parmi les bénéfices de l'éducation la réussite de la carrière professionnelle, une protection contre le chômage et la pauvreté, le développement personnel et la citoyenneté active. Nous demandons à la Commission européenne d'accorder davantage d'importance à la compréhension et à l'appropriation des valeurs communes de l'UE que sont la tolérance, la liberté et la non-discrimination au sein de sociétés pluralistes et multiculturelles en Europe. Nous saluons l'importance accordée dans le document au problème du **déséquilibre entre hommes et femmes** dans l'enseignement. Il est en effet crucial de réduire le cloisonnement des carrières et de définir des politiques plus efficaces et plus équitables pour améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée, en vue d'attirer une main d'œuvre plus diversifiée dans le secteur de l'éducation. De même, **le harcèlement, le cyberharcèlement et la violence** sont uniquement mentionnés en référence aux élèves, alors que, dans bon nombre de situations, les enseignant(e)s sont également victimes de ces formes d'agression. Le harcèlement et la violence sont en effet considérés comme des facteurs de risques psychosociaux importants au sein de la profession enseignante et le personnel enseignant nécessite un soutien urgent pour faire face à ces problèmes.

11. Nous saluons l'intention de la Commission de renforcer la coopération entre les écoles et de rendre la mobilité des élèves plus accessible dans le cadre du programme **Erasmus+**, sachant que les syndicats de l'enseignement jugent les procédures d'octroi des bourses trop complexes et bureaucratiques. Nous observons que la Commission projette de soutenir les échanges d'enseignant(e)s et d'employé(e)s de l'éducation entre pays, au travers du programme Erasmus+. D'un autre côté, la Commission européenne ne propose aucune solution aux problèmes empêchant les enseignant(e)s de participer à ces programmes de mobilité, tels que l'insuffisance des bourses, le remplacement du personnel parti à l'étranger, la mobilité des avantages sociaux, etc. Nous demandons instamment à la Commission européenne d'encourager davantage la participation des enseignant(e)s au programme Erasmus+ en levant les obstacles à la mobilité.

Enfin, le CSEE accueille favorablement plusieurs propositions de la Commission européenne mentionnées dans cette initiative et souhaiterait participer activement aux consultations ultérieures pour la mise en œuvre des points d'action.

